

**MENTION COMPLEMENTAIRE
TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN
VEHICULES INDUSTRIELS**

VI. LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

FINALITE:

La mention complémentaire: "Technicien de maintenance en véhicules industriels" qui se prépare après l'obtention d'un brevet de technicien "Automobile (technique et service)" ou d'un brevet de technicien "Négoce et réparation de matériels", doit permettre à l'étudiant d'acquérir une réelle compétence professionnelle sur divers plans et plus particulièrement sur l'organisation du travail, sur la gestion et sur le suivi des réparations, sur l'accueil de la clientèle.

Un des terrains privilégiés de la formation est l'entreprise elle même. Elle permettra à l'étudiant de vivre en grandeur nature le quotidien et l'exceptionnel de la réalité de l'entreprise. Il devra pouvoir acquérir les compétences, qui sont décrites dans le référentiel, sous la responsabilité d'un maître de stage qui sera choisi pour ses compétences tant au plan professionnel qu'au plan de ses aptitudes à l'écoute de la jeunesse. La formation en entreprise reste évidemment sous la responsabilité de l'équipe éducative de l'établissement.

REPARTITION:

Il est souhaitable que cette formation puisse se répartir de la manière suivante:

- 5 semaines en service formation après-vente de constructeur.
- 12 semaines dans une succursale ou une concession ou un atelier intégré.

On évitera d'organiser des séquences d'une durée supérieure à quatre semaines afin d'éviter l'isolement de l'étudiant et de permettre une meilleure adéquation entre la formation en entreprise et la formation scolaire.

METHODOLOGIE .

Le choix des entreprises sera fait en fonction :

- de leur désir réel de participer à la formation d'un étudiant
- de l'organisation fonctionnelle de l'atelier.
- de la qualité de l'outillage et plus généralement de l'équipement de l'atelier.
- de l'organisation commerciale de l'entreprise.
- du service offert à la clientèle.
-

Les objectifs de formation seront clairement définis par les enseignants en complet accord avec l'entreprise.

Une convention sera établie par les deux parties conformément aux dispositions figurant à l'article 4 du présent arrêté.

REFERENTIEL DE LA FORMATION EN ENTREPRISE.

A - COMMUNICATION TECHNIQUE -

A1 - ETRE CAPABLE DE S'INFORMER.

ON DONNE:

- Un véhicule, le client, la documentation et les notices techniques, le téléphone, le fichier client informatisé.....

- ON DEMANDE:

- De relever les éléments nécessaires à l'identification du véhicule et du client.
- De relever les éléments nécessaires à la préparation d'un ordre de commande.

INDICATEUR D'EVALUATION:

- La personne physique ou morale réglant la facture est clairement identifiée.
- Le véhicule est identifié sans erreur.
- Les informations recueillies permettent de rédiger l'ordre de commande.

A2 - ETRE CAPABLE DE SE DOCUMENTER.

ON DONNE.

- La documentation technique, la réglementation, le produit l'équipement.

ON DEMANDE.

- D'exploiter les informations contenues dans une documentation concernant un produit ou un équipement.

INDICATEUR D'EVALUATION.

- Les limites d'utilisation du produit sont définies (compatibilité, sécurité, réglementation, hygiène....).
- Le principe de fonctionnement et les limites d'utilisation d'un équipement sont énoncés.

A3 - ETRE CAPABLE D'INFORMER.

A31 - PRESENTER DES SOLUTIONS.

ON DONNE :

- Toutes documentation, la réglementation (normes, code de la route...), l'équipement ou le produit, le véhicule, l'utilisateur.

ON DEMANDE :

- D'argumenter des choix, des solutions, concernant la mise en oeuvre de divers équipements, produits, réparation.

INDICATEUR D'EVALUATION.

- L'argumentation est pertinente et met en évidence le rapport qualité /prix.
- Les modifications liées à la réalisation du travail sont signalées au moment opportun
- La qualité de la relation orale est prise en compte.

A32 - RENDRE COMPTE.

ON DONNE :

- Un véhicule après travaux.
- La réglementation.
- Toute documentation.
- Le client.

ON DEMANDE :

- De rendre compte de l'intervention et des anomalies liées ou non liées à celle-ci.
- De conseiller le client sur l'utilisation d'un équipement, d'un produit, d'un accessoire.

INDICATEUR D'EVALUATION.

- Les anomalies sont signalées. Les éléments remplacés sont mis à la disposition du client, La qualité de la relation orale est prise en compte.

B - TRAITER - DECIDER -

B1 - DIAGNOSTIQUER .

L'intervention concernera les domaines, du pneumatique, de l'électrique, de l'électronique, de l'injection diesel et de l'hydraulique.

ON DONNE .

- Une fiche de relevés de valeurs .
- La documentation technique de l'atelier sur tout support.
- Le véhicule ou l'équipement.

ON DEMANDE.

- De comparer les valeurs relevées aux valeurs de référence.
- De désigner le (ou) les éléments en dysfonctionnement.
- De déterminer la (ou) les causes du dysfonctionnement.

INDICATEURS D'EVALUATION.

- La conclusion est bonne si la tolérance du constructeur est prise en compte.

B2 - CHOISIR UNE METHODE.

ON DONNE .

- La documentation technique de l'atelier y compris le code opération.
- L'outillage et l'équipement de l'atelier.
- La disponibilité des pièces de rechange.
- La disponibilité et les compétences de la main d'oeuvre.
- Le véhicule, l'organe ou l'équipement.
- Les souhaits du client.

ON DEMANDE.

- De faire l'inventaire des différentes méthodes de remise en état et d'organiser leur mise en oeuvre.
- D'accepter ou non la commande.

INDICATEURS D'EVALUATION.

- Toutes les méthodes possibles sont inventoriées en tenant compte de la qualité et du délai.
- La proposition prend en compte la demande du client et les possibilités internes ou externes de l'entreprise.

REALISER ;

C1 - MESURER - CONTROLER.

L'intervention concernera les domaines, du pneumatique, de l'électrique, de l'électronique, de l'injection diesel et de l'hydraulique.

ON DONNE;

- L'équipement de l'atelier.
- Un véhicule, un équipement ou un organe.
- La ou les mesures à effectuer.
- La documentation de l'atelier.

ON DEMANDE.

- De choisir l'appareil de mesure.
- De choisir la méthode de mesure.
- D'effectuer la ou les mesures.
- D'évaluer par contrôles sensoriels l'état d'un équipement, d'un élément, d'un sous-ensemble, d'un ensemble.

INDICATEURS D'EVALUATION -

- La mesure est effectuées avec la précision indiquée dans les manuels de réparation.
- L'état esthétique et mécanique du véhicule est préservé.

- La sécurité de l'opérateur et du matériel est assurée.
- Le poste de travail est remis en état.

C3 - MANUTENTIONNER.

ON DONNE .

- Un véhicule.
- La documentation de l'atelier.
- Les appareils de manutention et de levage.

ON DEMANDE.

- De choisir les moyens de manutention et (ou) de levage adaptés à l'intervention.
- D'effectuer la manutention ou le levage.

INDICATEURS D'EVALUATION .

- La sécurité de l'opérateur et du matériel est assurée.
- Le poste de travail est remis en état.
- L'état esthétique et mécanique du véhicule est préservé.

C3 - DEPOSER - REPOSER.

L'intervention concernera les domaines, du pneumatique, de l'électrique, de l'électronique, de l'injection diesel et de l'hydraulique.

ON DONNE .

- Un véhicule .
- La documentation d'atelier.
- L'outillage de l'atelier.
- L'atelier .
- Un équipement.

ON DEMANDE.

- De choisir l'outillage.
- De choisir l'aire de travail.
- D'effectuer la dépose et la repose d'un élément ou d'un sous-ensemble.

INDICATEUR D'EVALUATION.

- La méthode de dépose et de repose est celle préconisée par le constructeur.
- Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.
- Le poste de travail est remis en état.

C4 - DEMONTER - REMONTER.

L'intervention concernera les domaines, du pneumatique, de l'électrique, de l'électronique, de l'injection diesel et de l'hydraulique.

ON DONNE .

- Un organe, un équipement.
- La documentation d'atelier.
- L'outillage de l'atelier.
- Un atelier.

ON DEMANDE.

- De choisir l'outillage.
- De choisir le poste de travail.
- D'effectuer le démontage et le remontage d'un organe.

INDICATEUR D'EVALUATION.

- La méthode de démontage-remontage est celle préconisée par le constructeur.
- Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.
- Le poste de travail est remis en état.
- L'état esthétique et mécanique du véhicule est préservé.

C5 - REGLER.

ON DONNE .

- Un véhicule, un organe, un équipement.
- La documentation d'atelier.
- L'outillage de l'atelier.

ON DEMANDE.

- De rétablir les valeurs de réglage.

INDICATEURS D'EVALUATION.

- La méthode de réglage utilisée est celle préconisée par le constructeur.
- Le réglage a permis de remettre le véhicule en conformité.
- Le poste de travail est remis en état.
- L'état esthétique et mécanique du véhicule est préservé.